



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE
(Pévèle, plaine de la scarpe,
Cambrésis, Hainaut, Thiérache)

Saison 2024-2025

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2024

PERDRIX GRISE

NOM - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

N° Adhérent :

Commune(s)							
Ha de plaine							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 15 septembre 2024 et le 20 octobre 2024

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares.

Jours imposés	Dates de report (entre le 15/09 et le 20/10)
Dimanche 15 septembre 2024	
Dimanche 22 septembre 2024	
<p>Certifie avec exactitude les renseignements apportés. <u>Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.</u></p> <p>Date:</p> <p>Signature du demandeur:</p>	<p>Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable</p> <p>Cachet et signature:</p>

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.